

PROCES-VERBAL
SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze août à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claude LAVOCAT.

Présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Absente(s) : Madame Nancy GENET CAILLIES, Messieurs Laurent LOUBIERE, Eric NACHET et Olivier PLAMONT.

Excusé(s) : Madame Angélique COQUARD.

Représenté(s) :

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal ;
- Actes passés suite à délégation du Maire ;
- Projet d'aménagement d'un bâtiment existant pour la création d'un espace muséal : désignation d'un maître d'œuvre ;
- Modification de la régie photocopie ;
- Tarification d'objets culturels ;
- Travaux eau et assainissement 2023 ;
- Versement de la subvention du budget principal au budget eau et assainissement ;
- Règlement intérieur du temps de travail ;
- Tarification de la cantine à compter de la prochaine rentrée scolaire ;
- SMIVOS de la vallée de l'Aube : nomination d'un délégué ;
- Point sur le City Park ;
- Questions et informations diverses.

Cette séance est enregistrée.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean BOGDAN désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet est approuvé à l'unanimité.

ACTES PASSES SUITE A DELEGATION DU MAIRE

Vu l'article L 2122-22 alinéa 4 du CGCT

Vu les articles du Code des Marchés Publics

Vu la délégation accordée par délibération en date du 25 mai 2020, Madame LAVOCAT rend compte au Conseil Municipal des décisions prises.

Madame LAVOCAT fait part au Conseil Municipal qu'elle a signé les devis de :

- la SARL GROSMIRE (52270 DOULAINCOURT SAUCOURT pour la fourniture la centrale de traitement d'air à la salle des fêtes pour la somme de 1248.10 € TTC.

- le bureau d'études GEOTEC (21800 QUETIGNY) pour la réalisation d'un diagnostic géotechnique pour la chapelle de la trinité pour la somme de 4380 € TTC.

De la société CHOMETTE (91350 GRIGNY) pour l'acquisition d'une balance pour peser les déchets à la cantine pour la somme de 475.87 € TTC.

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN BATIMENT EXISTANT POUR LA CREATION D'UN ESPACE MUSEAL : DESIGNATION D'UN MAITRE D'ŒUVRE

Madame LAVOCAT relate au Conseil Municipal le projet de réaliser un espace muséal pour petit ours Brun en collaboration avec l'agence d'attractivité de la Haute-Marne.

Après s'être réuni avec le directeur de l'agence d'attractivité ainsi que les membres de la famille de madame Danièle BOUR de Dancevoir, créatrice de Petit ours brun, il a été décidé de créer cet espace dédié dans « l'atelier Brocard » situé dans la cour du logis des Broyes.

Ce musée sera organisé en deux espaces à savoir : l'accueil de l'agence d'attractivité où sera décliné du mobilier rappelant « Petit ours brun » et un espace ludique qui représentera la chambre de « petit ours brun » où les enfants pourront pratiquer des activités de lectures, dessins etc.

Afin de réaliser ce projet, la commune prendra en charge les travaux du bâtiment et l'Agence d'attractivité, la décoration et l'acquisition du mobilier de cet espace.

Afin de réaliser ces travaux, il faut nommer un maître d'œuvre pour le suivi et la mise en place de ce projet.

Deux bureaux d'étude ont été contactés comme suit :

Nom	adresse	Taux de rémunération (% du montant HT global des travaux)
BORTOLUZZI Ingénierie	3bis, rue des Pyroligneux 52310 BOLOGNE	9.2 %
H2M	10 ZA la croix Sainte Barbe 52700 RIMAUCCOURT	8 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

RETENIR le cabinet H2M pour réaliser la maîtrise d'œuvre de ce projet dont la rémunération sera de 8 % du montant HT global des travaux ;

DONNER tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

Madame Vanessa BOURING PEQUITO s'étonne que ce projet soit prévu dans cet espace alors qu'on devait y exposer des outils agricoles.

MODIFICATION DE LA REGIE PHOTOCOPIE

Afin de pouvoir encaisser des objets culturels (livres, plans) et des goodies à l'effigie de la commune, le conseil Municipal doit autoriser la modification de la régie de recette « photocopie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de modifier la régie de recette « photocopie » pour pouvoir encaisser les objets cités ci-dessus qui se nommera désormais régie « photocopie et objets culturels » ;

Un arrêté sera pris par Madame le Maire pour préciser les modalités de fonctionnement de cette régie et nommera de nouveau la personne chargée de l'encaissement.

TARIFICATION D'OBJETS CULTURELS

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en vente les objets ci-dessous aux prix indiqués :

- Livre « Châteauvillain, massacre du 24 août 1944 » : 14 €
- Plan de Châteauvillain : 5 €
- Porte clé : 4 €
- Mug : 7 €
- Stylo : 4 €
- Verre : 3 €
- Magnet : 3 €
- Marque-page : 1 €

Le produit de ces objets seront encaissés par le biais de la régie « Photocopie et objets culturels ».

TRAVAUX EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Madame LAVOCAT rappelle que les travaux d'entretien sur les réseaux d'eau et d'assainissement sont réalisés par les employés communaux.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PRÉCISE** que les travaux réalisés par les employés communaux, inscrits en dépenses de fonctionnement au budget eau-assainissement à l'article 62871, seront reversés et donc inscrits en recettes de fonctionnement au budget principal à l'article 708721.

Le calcul est effectué sur la base d'un prix horaire de 25 € par le nombre d'heures totales réalisées.

- **ACCEPTE** les travaux d'entretien sur les réseaux d'eau et d'assainissement pour l'année 2023 dont le montant s'élève à 33 875 €.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame LAVOCAT rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget, il avait été décidé de verser une subvention au budget eau et assainissement pour son équilibre.

Madame LAVOCAT demande au Conseil Municipal l'autorisation de verser une subvention de 65 000 € au budget eau et assainissement comme suit au niveau comptable :

sens	Article	budget	somme
mandat	65736211	principal	65 000 €
titre	74	Eau et assainissement	65 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de cette subvention comme indiqué ci-dessus.

REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS DE TRAVAIL

Madame LAVOCAT informe le conseil Municipal que chaque collectivité doit adopter son propre règlement intérieur du temps de travail par délibération après avis du comité technique. Il est rappelé que le règlement intérieur s'applique exclusivement aux agents de droit public de la collectivité (titulaires, stagiaires, contractuels permanents ou non permanents).

Les agents privés sont régis par le code du Travail.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Marne a rédigé un modèle de règlement intérieur où il est abordé les temps de présence et d'absence dans la collectivité. Celui de la commune est en cours de rédaction.

Lors du prochain conseil Municipal, il faudra délibérer sur ce règlement intérieur.

TARIFICATION DE LA CANTINE A COMPTER DE LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE

Madame LAVOCAT explique que la tarification de la cantine doit évoluer. Depuis 02 mars 2020, la commune de Châteauvillain proposait la cantine à 1 €.

Aujourd'hui, pour pouvoir être subventionné par l'état, il est demandé que soit proposé trois tranches de tarification, soit trois tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial dont au moins un inférieur ou égal à 1 € pour les familles dont le quotient familial est de 1000 € au maximum et un supérieur à 1 €.

Deux propositions seront possibles.

- 1) La commune propose 5 tranches de tarifs :

Tranches	quotient	Tarif
1	0-800	0.90
2	801-1000	1.00
3	1001-1500	2.00
4	1501 et +	3.00
5	Hors secteur- pas de justificatif	4.00

- 2) La commune propose 3 tranches de tarifs

Tranches	quotient	Tarif
1	0-800	0.90
2	801-1000	1.00
3		4.00

La commune de Châteauvillain propose de prendre à sa charge la différence entre le prix du repas et le cout facturé aux parents pour les élèves de Châteauvillain.

Une réunion avec les communes dont les enfants sont scolarisés à Châteauvillain sera organisée pour connaître leur position sur les tarifs de cantine.

Une décision devra être prise lors d'un prochain conseil municipal.

SMIVOS DE LA VALLEE DE L'AUBE : NOMINATION D'UN DELEGUE

Suite à la démission de Monsieur Jean-Marie CAUGANT en tant que délégué du SMIVOS de la Vallée de l'AUBE le 06/08/2024, je vous informe que le conseil Municipal doit, de nouveau, désigner un délégué titulaire qui fera partie du conseil syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer comme délégué titulaire **Monsieur Alain ROGUET** pour siéger au conseil syndicat du SMIVOS de la Vallée de l'Aube.

POINT SUR LE CITY PARK

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT informe le conseil Municipal des financements obtenus à ce jour pour le projet de création d'un City-Park et d'un parcours de santé.

L'Agence Nationale du Sport versera une subvention de 30 000 € au lieu de 56 823 €. Les services de l'Etat au titre de la DETR verseront une subvention de 28 412 € au lieu de 56 823 € prévue, soit seulement 15 % du montant des travaux. Le conseil départemental de la Haute-Marne n'a pas encore statué sur les demandes de subventions. Pour rappel, Il a été demandé 37 882 € au titre du FAL et du FDES.

Les subventions acquises à ce jour représentent 30 % de subvention au lieu de 60 % prévues.

Ce projet figure dans les fiches actions du programme « Petites Villes de Demain » (fiche action n°2.10). 10 % de subvention supplémentaire devrait être attribué. Apparemment, aucun financeur ne prévoit de verser ce supplément.

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT vous demande votre avis quant à la poursuite de ce projet.

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre la réalisation du city-Park.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Jardin POCARD :

Madame LAVOCAT informe que les travaux de remise en état du jardin « POCARD » dont la commune est propriétaire, sont terminés.

Elle poursuit en indiquant qu'elle avait mandaté le CAUE pour réaliser une étude d'aménagement de ce jardin. Cette étude a été confiée à Madame Joana DA CRUZ AMANCIO, jeune urbaniste comme sujet d'étude.

Elle propose deux solutions d'aménagement. Après discussion, les membres du Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 abstention privilégient la proposition n°2 qui propose un cheminement comme ci-dessous :

Proposition 2
Aménagement de la parcelle avec un cheminement en stabilisé calcaire. Des ensembles de plantes vivaces et d'arbustes sont aménagés aux extrémités des pelouses. Des arbres sont plantés pour apporter de l'ombrage sur la parcelle.



Ces travaux seront prévus au prochain budget 2025.

- CEREMA : étude de stationnement

Madame LAVOCAT rappelle au Conseil Municipal qu'il a été commandé au CEREMA une étude concernant 3 axes :

- 1) Expertise paysagère et intégration de la nature au centre bourg ;
- 2) Recensement, analyse et objectivation des usages de stationnement
- 3) Réflexion sur l'intégration du mobilier urbain, de la signalétique, des matériaux.

Pour le recensement des stationnements, Il faudra relever à trois endroits précis le stationnement des véhicules sur une période de 15 jours, 6 fois par jour.

Ce recensement débutera en septembre. Madame LAVOCAT souhaite trouver des bénévoles pour effectuer ces relevés.

- Dérogação scolaire

Madame LAVOCAT fait part d'une demande de dérogation scolaire d'une personne qui habite Lanty sur Aube et qui souhaite mettre son enfant à Châteaouvillain au lieu de Laferté sur Aube. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette demande de dérogation.

- Structures carrés tricotés sur la Haute-Marne

L'association l'atelier créatif a réalisé une structure en carrés tricotés nommée « graphisme et carrés tricotés ». Cette structure sera visible au logis des Broyes pendant les journées du patrimoine. Madame METZGER va reprendre contact avec l'Association pour organiser cette manifestation.

Séance levée à 21 h 00.